



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Sabine ANTOINE
Tél : +33 4 79 75 51 68
Courriel : sabine.antoine@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 06/10/2023

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN (n° de SIRET 20007046400017)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 le montant de 101 455,36 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 23 134,12 € pour les dépenses de fonctionnement et à 595 632,08 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 10 723,84 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité
Nathalie TOCHON

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	618 766,20 €	101 455,36 €
dont dépenses d'investissement	595 632,08 €	97 707,50 €
2313 Constructions	23 201,22 €	3 805,92 €
2152 Installations de voirie	379 912,56 €	62 320,86 €
2184 Mobilier	2 481,22 €	407,01 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	95 011,94 €	15 585,75 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	20 936,70 €	3 434,48 €
21318 Autres batiments publics	12 329,00 €	2 022,45 €
202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	16 449,00 €	2 698,30 €
2188 Autres immobilisations corporelles	6 118,08 €	1 003,61 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	39 192,36 €	6 429,12 €
dont dépenses de fonctionnement	23 134,12 €	3 747,86 €
773 Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	-140,99 €	-23,13 €
6512 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	435,43 €	24,37 €
615231 Voieries	21 511,69 €	3 528,77 €
615221 Bâtiments publics	1 327,99 €	217,85 €
TOTAL	618 766,20 €	101 455,36 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN		10 723,84 €
dont dépenses d'investissement		691,00 €
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	691,00 €
	Dépense non grevée de TVA	691,00 €
875-	PERSONNAGES SCENARIO THEMATIQUE SENTIER DES ARDOISIERS FACTURE 6 DU 25 05 2023	691,00 €
1	PERSONNAGES SCENARIO THEMATIQUE SENTIER DES ARDOISIERS	
dont dépenses de fonctionnement		10 032,84 €
6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	10 032,84 €
	La dépense n'est pas imputée sur le bon compte	10 032,84 €
906-	ABONNEMENT BL RH GESTION DU 01 05 2023 AU 30 04 2024 FACTURE FCA2326942 DU 05 05 2023	6 322,22 €
1	ABONNEMENT BL RH GESTION DU 01 05 2023 AU 30 04 2024	
907-	ABONNEMENT BL RH MOBILE DU 01 06 2023 AU 31 05 2024 FACTURE FCA2329833 DU 09 06 2023	1 286,62 €
1	ABONNEMENT BL RH MOBILE DU 01 06 2023 AU 31 05 2024	
1004	LOGICIEL PREVENTION FACTURE F20230505 354 DU 05 05 2023 LOGICIEL PREVENTION	2 424,00 €
	-1	
TOTAL		10 723,84 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 06/10/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN		Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN		25 648,76 €
dont dépenses d'investissement		23 382,76 €
2182	Matériel de transport	14 306,00 €
	Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)	14 306,00 €
996-	- ACQUISITION VEHICULE SUZUKI JIMNY AK 199 ZW FACTURE N 200585 DU 29 06 2023 ACQUISITION	14 306,00 €
1	VEHICULE SUZUKI JIMNY AK 199 ZW	
2152	Installations de voirie	9 076,76 €
	Dépense(s) dont une partie n'est pas grevée de TVA	9 076,76 €
1150-	REALISATION DE TRAVAUX DE RESEAUX ZA LES GLAIRES LOT A FACTURE 2023 157 R1 DU 21 07 2023	1 978,22 €
1	REALISATION DE TRAVAUX DE RESEAUX ZA LES GLAIRES LOT A	
1151-	REALISATION DE TRAVAUX DE RESEAUX ZA LES GLAIRES LOT A FACTURE 2023 157 R1 DU 21 07 2023 ET	7 098,54 €
1	FACTURE FAC06168 DU 30 06 2023 REALISATION DE TRAVAUX DE RESEAUX ZA LES GLAIRES LOT A	
dont dépenses de fonctionnement		2 266,00 €
6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	2 266,00 €
	Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)	2 266,00 €
1066	- LICENCE DAMEWARE DU 13 10 2023 AU 13 10 2024 FACTURE IE413235 DU 21 07 2023 LICENCE	2 266,00 €
-1	DAMEWARE DU 13 10 2023 AU 13 10 2024	
TOTAL		25 648,76 €